

Bordeaux, le 22 janvier 2024

Le Directeur général par intérim du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35, L6132-1 à L6132-7, R.6132-16 ;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités de Monsieur Yann BUBIEN, en tant que directeur adjoint du cabinet ;
- VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024 portant désignation de Monsieur Alexis THOMAS en qualité de directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33) à compter du 12 janvier 2024 ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de Madame Lucie LOBA, Ingénieur en chef au Centre Hospitalier de Libourne ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Madame Lucie LOBA, Ingénieur en chef au Centre Hospitalier de Libourne, pour signer en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la fonction achats :

- tout acte relatif à la procédure de passation (mise au point comprise) des marchés publics afférents à l'opération « Construction du pavillon 36bis » visés dans la fiche opération de travaux présente en annexe ;
- lesdits marchés publics et procéder à leur notification ;
- les avenants relatifs aux marchés publics visés dans la fiche opération de travaux.

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2024.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde et sur le site internet du CHU.

Le Directeur général par
intérim

Alexis THOMAS



FICHE D'OPERATION DE TRAVAUX

En vue d'une délégation de signature par le directeur de l'établissement support pour le délégataire de l'établissement

INFORMATIONS GENERALES			
Date de la demande de délégation		10/12/23	
Nom de l'établissement partie:		Centre Hospitalier de Libourne	
Localisation de l'opération		Site de Garderose	
Intitulé de l'opération		Construction du pavillon 36bis	
Nom et fonction du délégataire		Lucie Loba Directrice des fonctions techniques et travaux	
		Francois Dupuy Ingénieur	
DESCRIPTIF DE L'OPERATION			
Surface :		NEUF : Oui	REHABILITATION : non
Surface utile SU : 1036m²		Surface totale dans œuvre SDO 1242m²	Surface plancher SP
Le repérage amiante a été réalisé : oui ☒ non ☐ Présence d'amiante : oui x non ☐ Situé sur le site de l'hôpital Garderose à Libourne, le pavillon 36 abrite actuellement le service de psychiatrie Adulte. Le projet a pour but de transférer le service du pavillon 36 vers le pavillon 37 après sa reconstruction. Dans le cadre de l'opération le pavillon 37 sera déconstruit pour ensuite reconstruire un bâtiment adapté à accueillir et héberger les patients et les personnels. Pour ce faire le bâtiment sera composé de 22 chambres dont une chambre d'apaisement. 21 chambres seront équipées de salles de bain, l'ensemble des locaux des services et d'accompagnement nécessaires seront également considérer à savoir : office propre, office salle, réserves 4, rangement 1, hall, espace attente, salon des familles, sanitaire public, bureaux 7, salle de soins et pharmacie, salon, salle à manger, atelier thérapeutique, salle informatique, salle snoezelen, local linge propre, local linge sale, salle de détente personnel, vestiaires homme/femme, locaux techniques.			
TYPE PROCEDURE			
Marché public global : oui ☐ non ☒ Marché à lot séparés			
Si Marché public non global			
		Procédure :	
MAITRISE D'ŒUVRE montant : 600 000,00 € HT		CONCOURS	
Préciser les missions de MOE : APS, APD, PRO, DET, EXE, AOR, GPA, ACT, VISA			
Mission complémentaire : OPC			
TRAVAUX montant : 4 000 000,00 € HT		PROCEDURE AVEC NEGOCIATION	
Allotissement : oui ☒ non ☐			
Justificatif si la procédure n'est pas allotie :			
•Allotissement (à détailler si connu)			MONTANT
PRESTATIONS INTELLECTUELLES			
Désignation	Montant	Procédure	
MOE	600 000,00 € HT	Concours	
Contrôle technique : SEI, L, Hand, VIEL, Attestation Hand, PS, PV, AV, GTB, PHA, TH	35 000,00 € HT	MAPA	
SPS Niveau 1	10 000,00 € HT	MNSC	
Etude géotechnique	10 000,00 € HT	MNSC	
Relevé géomètre	2 000,00 € HT	MNSC	
CSSI	25 000,00 € HT	MNSC	
AMO	85 000,00 € HT	MAPA	

DOCUMENTS DEMANDES	
CANDIDATURE (décrire les documents et renseignements demandés et compétences minimales exigées)	OFFRE
MOE	
Mission complète : APS, APD, PRO, EXE, DET, AOR, GPA, ACT, VISA Mission complémentaire : OPC	
AMO	
Analyse de la candidature Analyse des offres En option si retenue : - Rédaction du PTD - Accompagnement à l'écriture des pièces marchés pour la consultation de la MOE	
Bureau de Contrôle	
SEI, L, Hand, VIEL, Attestation Hand, PS, PV, AV, GTB, PHA, TH.	
CSPS	
Niveau 1	
CSSI	
TRAVAUX	

CRITERES	SOUS CRITERES	PONDERATION	SOLUTION ALTERNATIVE /PSE (préciser)
MOE			
A définir			
Bureau de Contrôle			
A définir			
CSPS			
A définir			
TRAVAUX (à préciser par lot)			
A définir			

Calendrier prévisionnel général de l'opération intégrant les différentes consultations

Consultation AMO : novembre 2023
Concours MOE : mars à novembre 2024